

Les Echos PATRIMOINE

PATRIMOINE

PLACEMENT // Le projet de loi Pacte améliore et simplifie les dispositifs actuels d'épargne salariale. Le point sur les mesures dont vous pourrez bénéficier en 2019.

Comment profiter des nouveaux atouts de l'épargne salariale

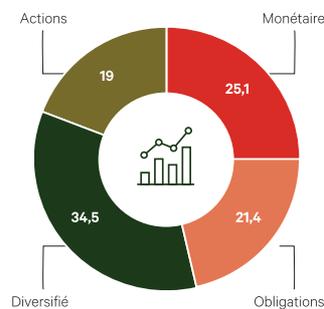
Anne-Sophie Vion
 @AnnesophieVION

Bonne nouvelle, le projet de loi Pacte, pour « plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises », présenté le 18 juin en Conseil des ministres, vise à encourager l'épargne salariale, épargne retraite et actionnariat salarié. Le texte devra être voté et amendé au Parlement en septembre. L'entrée en vigueur de la loi Pacte est prévue courant 2019. Sous réserve de son adoption en l'état, cette loi aura donc d'importantes implications pour votre épargne salariale. Ce qu'il faut savoir.

Si vous êtes salarié d'une petite ou moyenne entreprise, la loi Pacte pourrait inciter votre dirigeant à vous verser une participation ou un intéressement. En effet, pour promouvoir l'épargne salariale auprès des PME et des TPE, le législateur a décidé qu'elles seraient moins taxées quand elles reverseront une partie de leurs bénéfices à leurs salariés. Dans le détail, le forfait social sera supprimé, en ce qui concerne l'intéressement, pour les sociétés de moins de 250 salariés et, pour la participation, pour celles de moins de 50 salariés. Le forfait social est la cotisation patronale de 20 % prélevée sur les rémunérations ou gains non soumis aux cotisations et contributions sociales. Cette exonération s'étendra aussi à l'abandonnement que vous versez votre entreprise de moins de 50 salariés sur vos plans d'épargne salariale, PEE (plan d'épargne entreprise, d'une durée de cinq ans) et Perco (plan d'épargne retraite collectif).

L'actionnariat salarié encouragé
 La loi Pacte entend développer la culture de l'actionnariat salarié, alors que, déplore Xavier Collot, directeur épargne salariale et retraite d'Amundi, « on compte seulement 20 % de salariés actionnaires en France, un chiffre qui reste faible par rapport à d'autres pays ». Mesure phare du texte : la possibilité de verser un abandonnement unilatéral sur le PEE. Autrement dit, même si vous n'avez

Fonds d'épargne salariale : une bonne diversification du risque
 Répartition des encours des FCPE (hors actionnariat) par classe d'actifs en 2017, en %



*ARRÊTÉE AU 31 DÉCEMBRE 2017

rien versé, votre employeur pourra abonder unilatéralement un support en actionnariat salarié dans votre PEE. Parmi les autres mesures d'incitation à détenir une part du capital de votre société, le texte prévoit d'assouplir les modalités d'offre d'actions de leur entreprise aux salariés des SAS (sociétés par actions simplifiées) et un forfait social allégué à 10 % sur l'abandonnement employeur sur les fonds d'actionnariat salarié. Par ailleurs, si vous travaillez dans une entreprise à capitaux publics, en cas de cession par l'Etat, le texte prévoit que 10 % doivent être cédés aux salariés.

Un meilleur transfert entre les produits

Un temps envisagé, la fusion de tous les dispositifs d'épargne retraite, dont le Perco, est,

pour l'instant, écartée. En revanche, si vous changez d'employeur, la loi Pacte veut simplifier et rendre possible le transfert des principaux produits d'épargne retraite entre eux (article 83, PERP, Madelin, Perco), y compris pour le traitement fiscal des versements. Ce qui est aujourd'hui très compliqué. Par exemple, vous pourrez transférer les sommes que vous avez versées dans votre PERP vers votre Perco ou vice versa.

Ce transfert sera gratuit si le produit a été détenu pendant cinq ans. Dans le cas contraire, les frais de transfert ne pourront dépasser 3 % de l'encours. « Il s'agit d'améliorer la liquidité de tous ces produits, remarque Xavier Collot. Accumulés tout au long d'une carrière non linéaire, ils peuvent apparaître assez complexes aux yeux des épargnants. Il précise : « ce n'est pas une fusion des disposi-

Quelle catégorie de fonds commun de placement entreprise (FCPE) protège le mieux votre capital ?

Catégorie	Période d'observation*		Fiabilité du placement, en %
	1 an	2 ans	
Monétaire	1 an	69	69
	2 ans	88	
Obligations	3 ans	94	94
	5 ans	98	
Diversifié	3 ans	96	96
	5 ans	98	
Actions	8 ans	99	99
	5 ans	95	
	8 ans	97	

Lecture : en moyenne, les épargnants ayant investi pendant 1 an sur un FCPE monétaire ont conservé leur capital dans 69 % des cas seulement. Ces fonds monétaires ont moins bien protégé le capital sur un an que les fonds actions sur 5 et 8 ans.

*LES ÉCHOS / SOURCES : AFG, ERES

Les chiffres clefs

16,5 %

DES SALARIÉS DES PME DE MOINS DE 50 SALARIÉS ont accès à un dispositif d'épargne salariale.

91,2 %

DES SALARIÉS DE GRANDS GROUPES en bénéficient.

contrats de rente prévoient une option de réversion au conjoint. Enfin, si vous optez pour la rente, sachez que la fiscalité sera plus incitative que celle de la sortie en capital.

Gestion pilotée par défaut

Le texte prévoit aussi d'encourager la gestion pilotée de votre épargne retraite, qui deviendrait l'option par défaut sur tous les plans. Pour l'instant, ce n'est le cas que pour le Perco. Il s'agit, selon la loi Pacte, « d'orienter l'épargne vers l'économie productive et d'offrir de meilleurs rendements aux futurs retraités ». La gestion pilotée est une stratégie d'investissement qui tient compte de votre horizon de placement. Lorsque votre départ en retraite est lointain, votre épargne est majoritairement investie en actions. Puis, progressivement, quand vous vous rapprochez de l'âge de la retraite, votre épargne est investie dans des supports moins risqués. Pour Marie Brière, responsable du centre de recherche aux investisseurs chez Amundi, « dans l'environnement de taux bas actuel, il est très difficile de préserver son capital de l'érosion de l'inflation. Les individus même très avertis au risque doivent investir un minimum dans des actions ou dans d'autres actifs risqués pour faire fructifier leur épargne à long terme ». ■

L'APPARTEMENT DE LA SEMAINE



Legati Immobilier

Paris (Île-de-France)
 Cet appartement de 2 pièces (57 m²) se trouve rue de l'ancienne Comédie dans le 6^e arrondissement de Paris, près d'Odéon. Situé au premier étage (sans ascenseur) d'un immeuble de 1820, qui comporte seulement 5 appartements, il donne sur une cour

calme, sans vis-à-vis. Il est composé d'un séjour de 23 m² et d'une chambre de 16 m², d'une cuisine entièrement équipée, d'une salle de bains et d'un WC indépendant.

Du cachet
 Sa belle hauteur sous plafond (2,70 mètres) ainsi

que ses poutres apparentes lui confèrent un certain cachet. **Prix** 695.000 euros (FAI).

Retrouvez l'appartement de la semaine sur lesechos.fr/patrimoine



SUR LE WEB

● Logement

Dans quelles villes françaises faut-il investir pour louer rapidement ? Une étude de la FNAIM permet d'évaluer vos chances de trouver sans trop de délai un locataire.

● Crowdfunding immobilier

Ce marché très jeune poursuit son développement en établissant un nouveau record de collectes et de remboursements au 1^{er} semestre 2018, selon Fundimmo. **Et toute l'actualité** du patrimoine sur lesechos.fr/patrimoine

IPI LES INDICES DES PRIX IMMOBILIERS MEILLEURS AGENTS - « LES ÉCHOS »

IPI, JUILLET 2018	Progression (en %)				Indice en points
	10 ans	5 ans	depuis le 1 ^{er} janv. 2018	1 mois	
Paris (9.043 €/m²)	+ 36,6	+ 9,1	+ 2,6	+ 0,3	139,9
10 grandes villes	+ 11,0	+ 5,4	+ 1,5	+ 0,5	110,6
50 grandes villes	- 0,3	- 0,6	+ 1,0	+ 0,4	99,6
Zones rurales	- 12,1	- 6,1	+ 0,4	+ 0,2	86,4
France	+ 1,1	+ 0,6	+ 0,7	+ 0,3	100,2

Indices des prix de l'immobilier résidentiel ancien en base 100 au 1^{er} janvier 2008. Les IPI GV 10 et GV 50 regroupent respectivement les 10 plus grandes villes de France et les 50 plus grandes villes de France hors Paris. Les IPI Paris, 10 GV et 50 GV ciblent les appartements. L'IPI France regroupe appartements et maisons. L'IPI rural est calculé sur les prix des maisons.

*LES ÉCHOS / SOURCE : INDICE MEILLEURS AGENTS, « LES ÉCHOS »

PARIS SUR DES SOMMETS

Rien ne semble vouloir arrêter la hausse des prix à Paris. Au 1^{er} juillet, selon les indices des prix immobiliers (IPI) MeilleursAgents - « Les Échos », le mètre carré parisien se hisse, en moyenne, à 9.070 euros, en

augmentation de 0,3 % en juin, après + 0,3 % en mai. Et depuis le début de l'année, la progression atteint 3 %. L'appétit est tel pour la pierre parisienne que les logements bien placés et à bon prix s'écoulent en ce moment très rapidement. Paris, tout comme Lyon, font figure des villes « les plus liquides »,

affichant, selon MeilleursAgents.com, un délai moyen pour vendre un appartement de respectivement 41 et 42 jours seulement ! A Paris, « les prix pourraient encore monter d'un à la fin de l'année, prévient Sébastien de Lafont, président de MeilleursAgents.com, mais de façon modérée. »